

Paris, le 23 avril 2020

Covid-19 – La Fédération des Epl sonde les Sem, Spl et SemOp

Très engagée depuis le début de la crise sanitaire auprès du mouvement, la Fédération des Epl a décidé d'ouvrir un espace d'expression sur son site afin de faire remonter les multiples difficultés rencontrées mais aussi sonder les Epl sur la manière dont elles préparent le déconfinement.

Outre la continuité de son activité et les échanges qu'elle a pu avoir avec nombre de ses adhérents, la Fédération des Epl a mis en place différents dispositifs de collecte d'informations. L'objectif est de cerner au mieux les différentes situations vécues par les Epl et d'agir de la manière la plus efficace auprès des pouvoirs publics.

Afin de permettre à chacun de décrire la situation de sa société et d'exprimer ses besoins et attentes, la FedEpl a mis à disposition un questionnaire en ligne, accessible depuis son site Internet. Les dirigeants de Sociétés d'économie mixte (Sem), de Sociétés publiques locales (Spl) et de Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp), ainsi que tous les autres acteurs de l'économie mixte locale, peuvent désormais témoigner de leur expérience, faire état des solutions qu'ils ont mis en œuvre et faire part de leurs besoins, attentes et autres suggestions pour faire face et gérer au mieux la situation actuelle.

L'espace sera ouvert jusqu'au 5 mai afin de pouvoir faire remonter les informations collectées rapidement, et de les porter ensuite auprès des pouvoirs publics dans la perspective de la reprise de l'activité économique.

Les réponses peuvent être apportées directement sur le site de la Fédération des Epl : <https://www.lesepl.fr/enquete-crise-covid-19/>

Par ailleurs, chaque année, la Fédération des Epl lance sa grande enquête annuelle sur l'économie mixte locale, l'Eplscope. **En sus des sujets abordés traditionnellement dans cette étude, un nouveau volet sera consacré à la crise liée au Covid-19.** Seront notamment évoqués ses différents impacts sur l'activité des Epl, mais aussi le recours aux différents dispositifs mis en place par les institutions publiques et l'état des relations avec les collectivités locales actionnaires ou délégataires. Ce volet permettra de dresser un état des lieux des comportements et pratiques pendant la crise, mais aussi de se projeter davantage sur les mois à venir.

Pour **Jean-Marie Sermier, député du Jura, Président de la Fédération des Epl**, « il est important que notre fédération se mobilise au maximum de ses possibilités pour répondre à l'urgence mais aussi imaginer des solutions de sortie de crise. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent établi par la Fédération avec les différents ministères en charge des dossiers EPL, qu'il s'agisse des collectivités locales, du logement et de l'aménagement, de la mobilité, des outre-mer, du tourisme, etc. Cette démarche et les conclusions qui en découleront doivent permettre aux 1 310 Epl de France de mieux préparer leur déconfinement et de retrouver au plus vite le chemin de l'activité ».

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 310 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 30 000 Entreprises publiques locales représenté par le Ceep, le Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2018, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros et totalisent près de 65 000 emplois directs. Toutes les infos sur lesepl.fr

CONTACTS PRESSE

- **Benjamin GALLEPE** – 01 53 32 22 14 - b.gallepe@lesepl.fr